

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Distingués chefs de délégation,

À Vancouver, en 1987, les chefs de gouvernement ont établi le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, et l'ont chargé de donner une orientation de haut niveau sur des programmes du Commonwealth visant à combattre l'apartheid. À leur réunion de 1989, à Kuala Lumpur, ils ont demandé que le Comité poursuive ses travaux et qu'il revienne en faire le compte rendu à la prochaine rencontre des chefs de gouvernement. C'est donc à moi que revient aujourd'hui l'honneur de vous rendre compte de ces travaux.

Le Secrétaire général a déjà fait circuler le rapport résumant par écrit les activités de notre Comité. Mais je voudrais à présent insister rapidement sur quelques-uns des principaux points de ce rapport, que je sou mets à votre examen et à votre approbation.

Mes homologues, les ministres des Affaires étrangères de l'Australie, de la Guyana, de l'Inde, de la Malaisie, du Nigéria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe et moi-même avons reçu pour mission d'observer la période de changement dramatique que traverse l'Afrique du Sud. Alors que les chefs de gouvernement se réunissaient à Kuala Lumpur, le gouvernement nouvellement élu du président de Klerk faisait une première tentative d'amorce de dialogue avec ses opposants politiques, notamment le Congrès national africain. C'est d'ailleurs la veille de cette réunion des chefs de gouvernement que de nombreux leaders politiques noirs, dont l'actuel numéro deux de l'ANC, Walter Sisulu, ont été libérés de prison. Usant de prudence, les chefs de gouvernement ont prié le Comité des ministres des Affaires étrangères d'attendre six mois après que le nouveau gouvernement de Klerk soit au pouvoir avant de déterminer si vraiment il prenait les réformes au sérieux.

En février 1990, des changements politiques marqués commençaient à s'opérer en Afrique du Sud. L'ANC et d'autres parties ont de nouveau eu droit de cité dans la vie politique. Nelson Mandela, puis plus de mille autres prisonniers politiques ont finalement retrouvé la liberté après une longue peine en prison. L'état d'urgence a été levé et la législation sur la sécurité a été substantiellement réformée. Plus de 3 000 Sud-Africains exilés ont pu regagner leur patrie, et la signature récente d'un accord avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés facilitera le retour des autres au cours des prochains mois. Le Parlement sud-africain a aboli les piliers législatifs de l'apartheid : la *Separate Amenities Act*, la *Group Areas Act*, les *Land Acts*, et la *Population Registration Act*.